

Syndicat d'Initiative de Wiltz - Croix de Justice

La croix de Justice



Chez les anciens Germains les jugements étaient rendus en plein air, sous un arbre, un tilleul ou un chêne. Depuis Saint Boniface eut abattu la «Donnereiche» on plantait la croix sur les emplacements des séances de justice.

Ch. Arendt écrit dans le volume 55 des Publications de la Section historique : «L'usage d'ériger des colonnes d'affranchissement en pierre, sur les marches ou perron desquelles les échevins élus par la commune tinrent leurs délibérations et rendirent la justice, est postérieur à l'époque carolingienne et devint général. Mais tandis que dans l'Allemagne du Nord on couronnait ces colonnes, toujours érigées sur la place de justice, dit « Rothland » ou « rothe Erde », d'une statue d'homme armé en signe de l'autorité impériale et qu'on les appela « Rolandssäulen », ou « Rolande », on les surmonta ailleurs, notamment en Lorraine, en Belgique et chez nous d'une croix .»Le signe de celui qui doit juger les vivants et les morts, était une exhortation aux échevins et aux témoins de ne pas blesser la justice ni la vérité. En même temps il invitait le coupable au repentir.La croix de justice de Wiltz fut érigée par le seigneur Gérard, époux de Elisabeth de Bourscheid. Aux quatre coins du sommet elle porte les armes de Wiltz, Bourscheid, Bassompierre et Bellenhausen, c'est-à-dire du père de Gérard nommé aussi Gérard de Wiltz et de sa mère Marguerite de Bassompierre. Les parents de son épouse sont Soyer de Bourscheid et Lucie de Bellenhausen. Le millésime 1502 , XvcII est engravé par des lettres de plomb au sommet. La statue de la Sainte vierge a été ajoutée à une époque postérieure, de même la statue de Saint Jean Népomucène, qui se trouve au côté opposé, et qu'on dit être un travail du sculpteur Wiltzois Nicolas Jacques.

[» autres images](#)